



Jeudi 16 juin 2022 | Coudray

## « Arbres des villes, arbres des champs, si on en parlait ? »



### EN BREF

Le 16 juin, une trentaine d'élus et d'agents de communes mayennaises se sont retrouvés à Coudray pour un temps de partage et d'échange autour du thème « *arbres des villes, arbres des champs, si on en parlait ?* ». Cette rencontre du Réseau des collectivités était co-organisée avec le Département de la Mayenne.

Cet atelier avait pour objectifs de répondre aux questions :

- > En quoi les arbres sont-ils bénéfiques pour une commune dans son bourg et sa campagne ?
- > Quel est le contexte réglementaire pour la gestion du patrimoine arboré ?
- > Quelle est la place de l'arbre, son rôle dans une commune ?
- > Quels sont les outils pour favoriser l'arbre sur une commune ?

Louis Michel, conseiller départemental, a accueilli les participants en précisant que cette rencontre est en lien avec les politiques portées par le Département en matière de bocage et bas carbone. Il a ajouté que la génération qui arrive aura beaucoup de choses à reconstruire à ce sujet. Il a indiqué que ce temps initie un cycle de 10 rencontres entre 2022 et 2024.

Yves Gabory, de l'association Mission Bocage (49), a rappelé les enjeux de l'arbre sur les communes. Les discussions se sont ensuite poursuivies avec le témoignage de Coudray, qui travaille sur la question de l'arbre depuis 25 ans. La commune de Montflours et l'association Team VTT ont ensuite présenté leur démarche de création de mini-forêt. La commune de Mayenne a poursuivi les échanges en exposant son travail réalisé avec la mise en place d'un plan « arbres ».

Enfin, la rencontre a été ponctuée par une visite du bourg et notamment la découverte du verger communal à proximité de l'école.

## Les enjeux de l'arbre sur les communes

Yves Gabory débute son intervention avec une présentation de l'association [Mission Bocage](#) (49) qui concentre son activité sur la participation des arbres champêtres et des haies au développement durable du territoire, grâce au travail d'une équipe de 8 salariés.

Il débute sa présentation en rappelant que **l'arbre est un couteau suisse de nos territoires**. Il est multifonctionnel et répond à plusieurs enjeux en même temps :

- > Un véritable climatiseur pour nos centres villes et nos parcelles agricoles (températures, humidité, vent...);
- > Un rôle essentiel dans la séquestration du carbone et donc l'atténuation du changement climatique;
- > L'arbre et l'eau sont indissociables. L'arbre joue un travail de fissuration du sol, de stockage, de filtre;
- > Un des fondamentaux de la biodiversité;
- > L'arbre assure la fertilité des sols;
- > Son bois, une ressource locale et renouvelable, ses fruits nourrissent...;
- > Un pilier de nos paysages. Il participe au dessin du paysage (par exemple, en une heure de route, le paysage change);
- > Un compagnon fidèle qui nous aide (santé), nous associe (vivre ensemble) et nous représente.

L'arbre est une matière autant technique qu'affective : notre relation à l'arbre a également son importance. Yves Gabory partage une étude menée sur les Mauges auprès d'agriculteurs qui a montré que les quelques arbres « alibi » conservés dans des champs par des agriculteurs représentent souvent l'agriculteur qui l'a conservé. Dans le même sens, cette étude a également identifié que lorsqu'on plante un arbre, on met un peu de soi-même, il va rester longtemps après nous.

L'intervention se poursuit avec les sujets d'actions qu'ont les communes :

- > La **complémentation** (replantation, végétation spontanée). Pour faire face au changement climatique, il va falloir redonner la place à l'arbre. Pour réussir cette complémentation, il y a besoin d'un bon diagnostic et de bon technicien;
- > La **restauration des parties dégradées**;
- > L'**entretien judicieux** (basé sur les fondamentaux des arbres) : aujourd'hui nous en faisons beaucoup trop ! Il est possible d'en faire moins en travaillant avec la dynamique de l'arbre (donc en réduisant le temps de travail). Il faut ainsi éviter le travail contre nature;
- > **La récolte, la valorisation** : l'arbre doit être raisonné comme quelque chose qui produit. Par exemple, la production fruitière peut s'accorder avec le fait que l'on aura besoin de climatiseur dans les parcelles.

⇒ Il n'y a pas de classement dans ces 4 axes complémentaires ; cela dépend des priorités des territoires. Il ne faut pas banaliser les projets en faveur de l'arbre et intégrer les identités paysagères de chaque territoire.

🗣️ Quelques éclairages de cet entretien judicieux ?

La première phase de croissance de l'arbre va être de gagner en hauteur et en volume. Une fois que l'arbre a obtenu son volume optimum (différent en fonction des espèces), celui-ci va vers sa reproduction. Plus on le contraint dans cette 1ère phase, plus il cherchera à compenser. Ainsi, plus on taille, plus on favorise la pousse du bois. En coupant le bourgeon terminal, on favorise la ramification et on augmente le nombre de branches à pousser. A l'inverse, sa croissance est ralentie lorsqu'on laisse l'arbre atteindre un certain volume

La situation actuelle nécessite une **massification des actions rapide et importante**, bien au-delà des lignes déjà en cours (danger de se contenter d'une démarche de petits pas, de considérer que l'idée est acquise sur la Mayenne et que cela va suffire). Pour cela, il est nécessaire d'**intégrer l'arbre dans toutes les démarches possibles** (développement économique, transports/déplacements, aménagement du territoire...). Et ce, sous tous les aspects possibles !

En effet, les effets des arbres sont réels mais seront plus forts si nous agissons en masse.

Yves Gabory poursuit avec quelques exemples :

- > **Privilégier l'installation dès que possible des chaufferies bois** (bâtiments collectifs, industries, agriculture) et les approvisionner en local géré durablement ;
- > **Inciter la replantation d'arbres sur tous les délaissés** (industriels, routiers, espaces verts...) et les gérer plus simplement (passer du paysagisme au pragmatisme) ;
- > **Mettre en œuvre une gestion fonctionnelle de la végétation des bords de routes** (fonctionnalité du paysage, réduction des coûts d'entretien...) ;
- > Intramuros : **Imposer l'arbre** (architecte, habitants) **dans toutes les zones minéralisées** et répondre différemment aux arguments sécuritaires (danger estimé = suppression) ...
- > Et en agriculture : la plupart des difficultés de production en agriculture peuvent être significativement atténuées par une bonne participation des arbres :
  - Fertilité des sols (productivité), l'arbre amène azote, lignine, terpènes ...,
  - Adaptation au changement climatique
  - Fécondation/pollinisation
  - Alternatives aux biocides
  - Diversification
  - ...

L'arbre assure les conditions de bien-être des végétaux, une plante saine est une plante résistante et productive.

Enfin, il précise que pour agir, il faut un bon alignement des planètes. La réussite d'un projet en faveur de l'arbre nécessite :

- > Le point de départ : une forte volonté politique qui doit s'inscrire dans la durée. Toutefois, l'élu ne peut pas tout faire ;
- > Un partage entier de cette orientation par les salariés / agents ;
- > Une bonne « assistance » des structures à consulter ;
- > Un cadre administratif compatible qui, à l'heure actuelle, n'est pas toujours facilitateur.

Yves Gabory ajoute que cela n'est pas un problème d'argent. Ces dernières décennies, de plus en plus de fonds sont mobilisables (entre 50 et 100 % d'aides). De plus en plus de travaux de recherche montrent les économies à court, moyen et long terme d'une politique de l'arbre pour les territoires, les collectivités, les agriculteurs... En effet, **plusieurs études ont démontré qu'une politique de l'arbre coûte moins chère à la société que l'absence des arbres et les surcoûts engendrés liés à la dépollution de l'eau, au changement climatique, à la perte de biodiversité ...**

☛ Avec le dérèglement climatique, que faut-il semer ou planter ?

Yves Gabory indique que son point de vue a évolué par rapport à il y a 10 ans, où il on pensait que certaines essences (par exemple le chêne pédonculé) ne devaient plus être plantées. Des études ont montré ces dernières années que des mécanismes d'évolution génétique via la reproduction sont à l'œuvre chez les arbres pour s'adapter au changement climatique (jusqu'à un certain stade et si on leur en laisse le temps).

Il complète en conseillant de donner un 2<sup>ème</sup> sens au choix de l'essence, outre la captation du carbone que tous permettent. Il faut choisir l'arbre pour sa 2<sup>nde</sup> fonction comme la production de bois d'œuvre ou de fruits, l'ombrage, l'ornementation ... Il ajoute qu'il faut de la variété et ne pas mettre une seule essence, même dans

les alignements. Il est possible d'introduire des essences qui ne sont pas originaires de nos territoires quand cela a du sens.

🗣️ En Mayenne, on voit des replantations, et cette idée progresse, mais l'entretien des arbres anciens se perd. Comment peut-on faire ?

Yves Gabory indique que cette question a du sens car nous avons désormais de nouvelles machines qui ont de grandes capacités. Utilisées à mauvais escient, elles peuvent conduire à un affaiblissement et à la perte du capital « Arbre ». Aussi, il faudra raisonner cet usage et bien le doser. Ce n'est pas l'outil qui doit piloter mais la réflexion. La formation des conducteurs de ces machines est essentielle.

## Les témoignages

### Montflours expérimente une mini-forêt



Valérie Coison, adjointe à Montflours, présente sa commune de 250 habitants.

Ce projet voit son émergence dans la rencontre entre la commune et l'association Team VTT de Louverné, lors d'une animation Mayenn' Propre, fin 2021.

Cette « mini-forêt » s'inscrit dans un projet global de la commune : l'aménagement des terres communales à côté de l'Archipel, avec des projets de plantations favorisant la biodiversité. Un sentier pédestre permettra d'aller du centre bourg à l'Archipel. 900 m de haies seront plantés autour des terres communales. Est aussi en réflexion un espace

« biodiversité » avec mare et verger. Ce concept de « mini-forêt » dans le village, est ainsi une opportunité de créer un espace vert mais aussi sensibiliser et mobiliser les habitants sur les questions climatiques et environnementales.

Pour mettre en place la « mini-forêt », Étienne Jourde, conseiller municipal, et Laurent Garnier, membre de l'association Team VTT, ont suivi une formation avec l'association MiniBigForest. « Cette association conçoit des forêts urbaines participatives selon la méthode Miyawaki, adaptée à l'espace urbain. Avec trois arbres au m<sup>2</sup>, cette « mini forêt » pousse dix fois plus vite qu'une forêt normale et devient rapidement autonome », expliquent-ils. Cette méthode est notamment utilisée pour revaloriser des friches pour avoir une forêt en une vingtaine d'année.

Au printemps 2022, après avoir recensé puis sélectionné les essences locales, au printemps 2022, ce sont 500 m<sup>2</sup> et 1 500 arbres, qui ont été plantés de manière participative, avec une soixantaine de bénévoles.

Ce projet a coûté 8 000 € incluant la préparation du sol, les plants d'arbres en motte, des panneaux et des animations pédagogiques. Afin de protéger les plants, un grillage et des nichoirs à rapaces ont été installés. Une subvention de Laval Agglomération vient soutenir la partie pédagogique du projet, et un crowdfunding a également été mis en place.

A l'issue de ce projet, les élus conseillent de bien préparer le terrain (paillage) pour éviter des désagréments liés au désherbage.

## Coudray, une commune engagée sur l'arbre depuis plus de 25 ans

Joël Gadbin, maire de Coudray présente sa commune de 850 habitants et avec une vie associative riche. La commune s'étend sur 1 100 ha et compte 11 agriculteurs dont la moitié en bio.

Concernant les arbres, la démarche porte surtout sur le bocage. « Dès les années 1990, la commune de Coudray a engagé un état des lieux de son bocage. A l'issue de cette étude, l'équipe municipale a travaillé à la restructuration de son bocage, notamment en lien avec les agriculteurs de la commune et les habitants. Ce sont ainsi près de 15 km de haies qui ont été replantés depuis. La FD Cuma de la Mayenne a apporté un grand soutien.



Cette prise en compte de la place de l'arbre dans la commune a également amené la municipalité à faire évoluer son fleurissement, avec un choix des plantes différent, une meilleure gestion de l'eau et bien sûr un entretien sans phyto. Notre commune est désormais labellisée 4 fleurs ; le jury est très exigeant.

Pour compléter cette démarche, la commune propose des animations régulières auprès des habitants sur ce sujet.



Elle a également fait le choix d'installer une chaudière à bois déchiqueté et un mini-réseau de chaleur en 2018, alimenté avec du bois produit par des agriculteurs de la commune. La commune travaille en partenariat avec la SCIC et utilise 50 T de bois pour chauffer 7 bâtiments. Cela a nécessité du temps et de la formation car c'est plus facile d'appuyer sur un bouton mais cela fonctionne bien. L'installation a coûté 400 000 € et la collectivité a bénéficié de 70 % de subvention.

Plus récemment, en novembre 2021, la commune a planté 300 m sur la commune dans le cadre d'un projet de zone humide sur 1 ha et la création d'une mare en partenariat avec MNE et l'école dans le cadre du label chemins de la nature.

Nous avons actuellement en questionnement pour un projet de lotissement sur lequel il y a des arbres remarquables. Faut-il les garder sur un espace communal ou les intégrer aux lots ?

Il y a pleins d'idées mais il reste encore des freins à lever. »

A la suite de ce témoignage les participants sont invités à une rapide visite de la commune, l'occasion de découvrir la chaudière bois de la commune. Joël Gadbin conduit ensuite le groupe vers l'école et le restaurant scolaire, construit en 2011, avec des panneaux photovoltaïques. Ces deux sites sont à proximité du verger communal, qui accueille tous les ans le vide-grenier de la commune. Les fruits sont récoltés et transformés en jus de pommes.





### **Mise en place d'un plan Arbres à Mayenne**

Mickaël Besnier, Responsable pôle Espaces Publics de Mayenne présente la commune qui compte 13 295 habitants. Depuis 2020, la collectivité met en place un Plan Arbres, qui concerne la zone urbaine (ville et EPCI). Le contexte déclencheur de ce Plan Arbres ; pour Mayenne a été :

- > la question de l'arbre en ville avec des interrogations des habitants (feuilles, proximité, ...),
- > le souhait de mettre en place d'une gestion patrimoniale qualitative (état sanitaire et état sécuritaire) et quantitative (inventaire),
- > le besoin de définir des indicateurs pour suivre les actions et de conforter les aspects réglementaires.

Ainsi, la mise en place de ce plan vise différents objectifs :

- > Réalisation d'un diagnostic sanitaire et sécuritaire des arbres
- > Améliorer notre gestion patrimoniale des espaces verts
  - PPI - Renouveler des plantations en définissant les alignements, les sites prioritaires et le choix des essences
  - Fonctionnement - Définir les différents types de tailles (formation, adaptation, sanitaires et sécuritaires)
  - Gestion des boisements, dans une perspective d'une gestion durable.

Ce qui permet une meilleure définition du budget.

- > Connaître la diversité variétale (genre, espèce) : effectif et pourcentage
- > Connaître les classes d'âge : effectif et pourcentage
- > Géoréférencement des espaces verts en 2022

La collectivité a donc agi en plusieurs étapes. En 2019, elle a travaillé à la définition d'un cahier des charges comprenant un estimatif du nombre d'arbres à inventorier, un inventaire du patrimoine arboré et des surfaces boisées, un diagnostic sanitaire et sécuritaire des arbres et un géoréférencement en lien avec le SIG de la collectivité.

En 2020, la commune mène ce travail avec un prestataire et un agent (pour une bonne connaissance de la ville). Un programme d'interventions a été défini avec une estimation pour le budget de fonctionnement et le budget d'investissement. Ce travail a permis la définition de fiches descriptives par lieux de la commune.

En termes de bilan, Mickaël Besnier indique que ce sont ainsi 5 800 arbres qui ont été inventoriés dont 2 050 arbres d'alignement. Le coût du prestataire est de 75 000 € répartis sur 3 exercices. Le coût moyen de l'expertise est d'environ 12,5 € / arbre.

Les 1<sup>ers</sup> résultats montrent (en attendant les données chiffrées complètes) :

- > Un bon état général du patrimoine arboré (- de 5 % des arbres avec une surveillance accrue)
- > Peu de problèmes parasitaires
- > Des casses liées à des événements climatiques et non à des défauts d'entretien
- > Une bonne diversité végétale d'un point de vue arboré
- > Un patrimoine de classe **jeune à moyenne**
  - 70 % de l'effectif (un très bon point)
  - un patrimoine arboré de bonne qualité, bien entretenu, avec des tailles adaptées



Enfin, l'intervention du prestataire aide à transmettre les changements de pratiques des agents (par exemple, l'arrêt du passage de rotofil en pied d'arbres). Cet accompagnement permet également de mener un travail sur la valeur patrimoniale des arbres. La collectivité intervient le moins possible sur le patrimoine arboré. La palette végétale a été élargie. Pour avoir des arbres dans 30 ans, il est important de s'en occuper maintenant. En effet, en zone urbaine, les facteurs de stress des arbres sont beaucoup plus importants, les fragilisent et les sensibilisent.

Il arrive que dans le cadre de travaux sur la voie publique, les entreprises qui interviennent abiment les arbres. Le sujet ne meurt pas mais sur le long terme cela peut le fragiliser et causer plus rapidement son dépérissement. Une réflexion est menée par la collectivité sur une grille du prix de l'arbre pour compenser financièrement en cas de blessures. Le CAUE 77 a travaillé sur un barème de la valeur de l'arbre et d'estimation des dégâts.

## LISTE DES PARTICIPANTS

NOM	Prénom	Fonction	Collectivités / structure
BARBE	Cyrille	Elu.e	AFAC Pays de la Loire
BARDOUL	Valentine	Agent technique	Régie des Eaux des Coëvrons
BESNIER	Mickäel	Agent technique	Mayenne
BLANCHARD	Nathan	Autre	Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
CHAUVEL	Guy	Elu.e	Gennes-Longuefuye
CLOTEAU	Thierry	Citoyen	Synergies
COISNON	Valérie	Elu.e	Mairie Montflours
DANO	Anne-Cécile	Autre	Rotary
DUJARRIER	Nadine	Elu.e	COMMUNE DE CONTEST
GABORY	Yves	Autre	Mission Bocage
GADBIN	Joël	Elu.e	Coudray
GARNIER	Laurent	Citoyen	Team VTT Louverné
GERNOT	Baptiste	Agent technique	Communauté de Communes du Bocage Mayennais
GERNOT	Joël	Elu	Saint-Fraimbault-de-Prières
GESLIN	Brigitte	Elue	Saint Denis d'Anjou
GOINEAU	Fanny	Agent technique	Mayenne Communauté
GOUY	Delphine	Elu.e	DAON
HOUTIN	Patrice	Elu.e	Chateau-Gontier-sur-Mayenne
JOLLY	Stéphane	Autre	Collaborateur sénateur Guillaume Chevrollier
JOURDE	Etienne	Autre	Montflours
LARDEUX	Roselyne	Elu.e	Coudray
MICHEL	Louis	Elu.e	Conseil Départemental 53
MONTAUFRAY	Daniel	Elu.e	COMMUNE CONTEST
MOREL	Benoît	Agent technique	Laval Agglomération
PICHODO	Astrid	Agent technique	Conseil Départemental 53
RESTIF	Vincent	Elu	Pommerieux
RIALLAND	Samuel	Agent technique	Fibois Pays de la Loire
SENAUX	Julien	Agent technique	CCPCG
TRIBONDEAU	Marie-Noëlle	Elu.e	Bierné-les-Villages
VILLETTE	Jean-Rémi	Autre	Réseau BOELD53
VERON	Quentin	Agent technique	Chambre d'agriculture Pays de la Loire
VOLTEAU	Sébastien	Elu.e	Commune de Coudray

Etaient excusés :

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Collectivités / structures</b>
BERCAULT	Florian	Elu.e	Laval
BOULIN	Sophie	Elu.e	Mairie commune
CHEVROLLIER	Guillaume	Elu.e	Sénateur
EYMON	Isabelle	Elu.e	Laval
GINESTE	Isabelle	Autre	Le Lion d'Angers
MALENFANT	Thierry	Agent technique	DDT 53
ROBIN	Elisabeth	Elu.e	Saint-Jean-sur-Mayenne
STEVENS	Alice	Autre	CAUE 53